# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

# PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ANTOINE-LABELLE MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à l'hôtel de ville de Lac-du-Cerf situé au 19, chemin de l'Église, le **mardi 14 décembre 2021, à 19 h,** ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

# Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raîche	Conseiller	Poste 5
Madame Roxanne Jeanson Bélisle	Conseillère	Poste 6

Est également présente madame Sophie Dionne, directrice générale et greffièretrésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

# Résolution nº 356-12-2021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en retirant le point 04.08 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes et en ajoutant les points suivants :

- 02.01 Points d'information
- 13.02 Adoption du règlement 76 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique 9
- 01. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>
- 02. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>
- 03. <u>ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):</u>

03.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

- 04. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 04.01 Registre des comptes à payer au 30 novembre 2021
  - 04.02 Registre des salaires du 31 octobre au 27 novembre 2021
  - 04.03 Rapport de la greffière-trésorière et directrice générale délégation de compétence

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

04.04	Autor	isation d	es transferts	s du 22 nove	embre	2021		
							_	

- 04.05 Renouvellement Contrat pour l'entretien ménager des locaux de l'hôtel de ville 2022
- 04.06 Formation des comités municipaux 2021-2022
- 04.07 Nomination d'un maire suppléant
- 04.08 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 04.09 Dépôt des rapports de conformité d'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations
- 04.10 Octroi du mandat de représentation devant la Commission d'accès à l'information
- 04.11 Calendrier Séances du conseil 2022
- 04.12 Renouvellement adhésion UMQ 2022
- 04.13 Changement de représentant ClicSÉCUR
- 04.14 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 04.15 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 04.16 Adoption du budget 2022
- 04.17 Autorisation de paiement et de transferts de fonds Fermeture de l'année 2021

# 05. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

#### 06. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

- 06.01 Réception finale des travaux de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église et recommandation de libération de la retenue au fournisseur
- 06.02 Municipalité de Kiamika Demande d'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence
- 06.03 Reddition de comptes PAVL sous-volet PPA-CE
- 06.04 Entériner Acceptation de demande de déneigement du chemin Constantineau

# 07. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

### 08. <u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u>

08.01 Appel de candidatures – Comité consultatif d'urbanisme 2022

#### 09. LOISIRS ET CULTURE

- 09.01 Dépôt d'une demande financière Soutien à la vitalisation MRCAL
- 09.02 Présentation du projet Sentier vélo de montagne au Mont-Limoges PAFSSPA

#### 10. RESSOURCES HUMAINES

#### 11. LACS ET ENVIRONNEMENT

#### 12. AVIS DE MOTION

12.01 Règlement 376-2021 modifiant le règlement 348-2019 sur la gestion contractuelle

### 13. <u>RÈGLEMENTS</u>

13.01 Adoption du règlement 377-2021 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution nº 357-12-2021 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16</u> <u>NOVEMBRE 2021</u>

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# Résolution nº 358-12-2021 REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2021				
NO CHÈQUE À NO. CHÈQUE TOTAL				
P2100613			763,38 \$	
M2100614	À	M2100620	7 036,29 \$	
C2100621	À	C2100629	10 364,10 \$	
L2100630	À	L2100632	16 844,80 \$	
P2100633 À P2100649 14 921,02 \$				
TOTAL 49 929,59 \$				

**ADOPTÉE** 

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 décembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

# Résolution nº 359-12-2021 REGISTRE DES SALAIRES DU 31 AU 27 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 31 octobre au 27 novembre 2021, totalisant 44 422.49 \$ représentant les chèques portant les numéros D2100430 à D2100481.

**ADOPTÉE** 

# CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 décembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Résolution nº 360-12-2021

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF				
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE				
DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2021				
NO CHÈQUE À NO. CHÈQUE TOTAL				
ENB2100258 À ENB2100285 7 462,97				
TOTAL 7 462,97 \$				

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 décembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

### Résolution nº 361-12-2021 AUTORISATION DES TRANSFERTS DU 22 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les transferts de fonds du 22 novembre 2021 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Une copie des transferts de fonds est jointe à la présente résolution.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 362-12-2021 <u>RENOUVELLEMENT - CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES</u> LOCAUX DE L'HÔTEL DE VILLE 2022

CONSIDÉRANT que monsieur Gilbert Maisonneuve accepte de prolonger son contrat pour l'entretien ménager des locaux de l'Hôtel de Ville pour l'année 2022;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par le conseiller Daniel Guindon

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat pour l'entretien des locaux de l'Hôtel de Ville pour l'année 2022 à monsieur Gilbert Maisonneuve pour la somme de 5 100 \$ pour l'année et d'autoriser le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, et la greffière-trésorière et directrice générale, madame Sophie Dionne, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

**ADOPTÉE** 

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 décembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

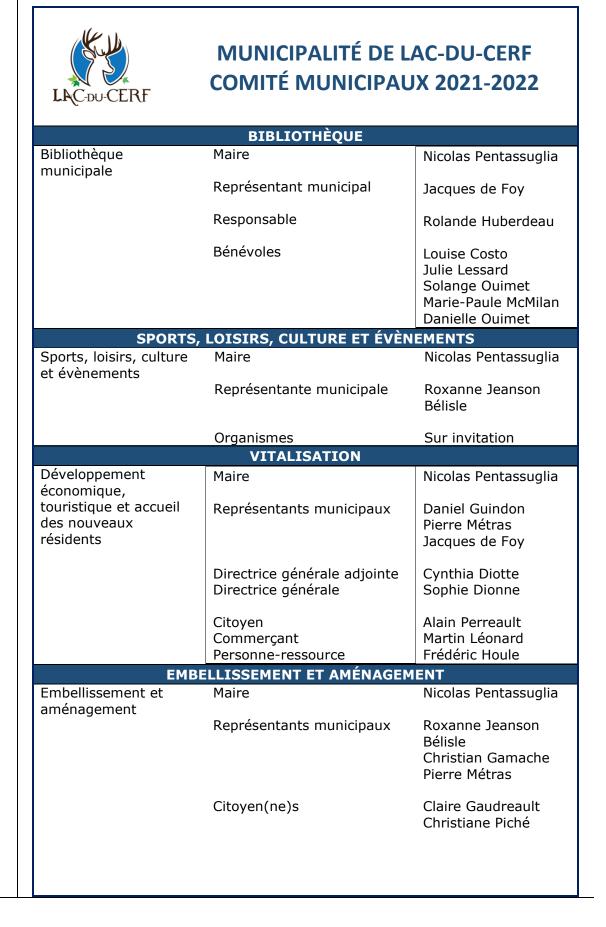
\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

#### Résolution nº 363-12-2021 FORMATION DES COMITÉS MUNICIPAUX 2021-2022

Il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la formation des comités comme suit :



# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

FORÊT				
Forêt	Maire	Nicolas Pentassuglia		
	Représentants municipaux	Pierre Raîche Daniel Guindon		
	Inspecteur en bâtiment et en environnement	Dominic Brazeau		
	Citoyen(ne)s	Keith Rogers Michel St-Louis		
	COMMUNICATIONS	Michel St Louis		
Communications	Maire	Nicolas Pentassuglia		
(La voix du Cerf et gestion des médias sociaux)	Représentante municipale	Roxanne Jeanson Bélisle		
	Directrice générale Directrice générale adjointe ESPACES VERTS ET PARCS	Sophie Dionne Cynthia Diotte		
Espaces verts et parcs	Maire	Nicolas Pontassuslis		
Lopaces verto et pares	Pidile	Nicolas Pentassuglia		
	Représentants municipaux	Jacques de Foy Daniel Guindon Christian Gamache		
	Directrice générale Coordonnatrice des Travaux publics	Sophie Dionne Cynthia Diotte		
	Inspecteur en bâtiment et en environnement	Dominic Brazeau		
	AIDE FINANCIÈRE ET DE CR X ENTREPRISES ADMISSIBL			
Aides financières (OBNL) et crédit de	Maire	Nicolas Pentassuglia		
taxes	Représentants municipaux	Jacques de Foy Pierre Raîche		
	Directrice générale	Sophie Dionne		
RESSOURCES	HUMAINES ET RELATIONS	DE TRAVAIL		
Ressources humaines	Maire	Nicolas Pentassuglia		
et relations de travail	Représentants municipaux			
	Representants manicipaux	Pierre Raîche Jacques de Foy Pierre Métras		
	Directrice générale Directrice générale adjointe	Jacques de Foy		
- Cr	Directrice générale Directrice générale adjointe	Jacques de Foy Pierre Métras Sophie Dionne Cynthia Diotte		
	Directrice générale Directrice générale adjointe CURITÉ CIVILE ET PUBLIQU	Jacques de Foy Pierre Métras Sophie Dionne Cynthia Diotte		
Sécurité civile et publique	Directrice générale Directrice générale adjointe	Jacques de Foy Pierre Métras Sophie Dionne Cynthia Diotte		
Sécurité civile et	Directrice générale Directrice générale adjointe CURITÉ CIVILE ET PUBLIQU Maire	Jacques de Foy Pierre Métras  Sophie Dionne Cynthia Diotte  E  Nicolas Pentassuglia  Christian Gamache Roxanne Jeanson		
Sécurité civile et	Directrice générale Directrice générale adjointe ECURITÉ CIVILE ET PUBLIQU Maire Représentants municipaux	Jacques de Foy Pierre Métras  Sophie Dionne Cynthia Diotte  E  Nicolas Pentassuglia Christian Gamache Roxanne Jeanson Bélisle  Alain Perreault		

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

2011		
	TÉ CONSULTATIF D'URBANI	
Comité consultatif d'urbanisme	Maire	Nicolas Pentassuglia
	Représentant municipal	Pierre Raîche
	Directrice Directeur Directeur	Chantal Havard Bernard Émard Stéphane Poirier Vacant
	Directeur(trice)  Personne-ressource et	Dominic Brazeau
	secrétaire	
GES <sup>T</sup>	TION DU TERRITOIRE AGRIC	OLE
Gestion du territoire	Maire	Nicolas Pentassuglia
agricole	Représentant municipal	Daniel Guindon
	Directrice générale	Sophie Dionne
	Inspecteur en bâtiment et en environnement	Dominic Brazeau
	Citoyen(s)	Sur invitation
POLT	TIQUE FAMILIALE, MADA ET	
Politique familiale, MADA et MAE	Maire	Nicolas Pentassuglia
TIMEN CET INE	Représentants municipaux	Pierre Métras Pierre Raîche Roxanne Jeanson Bélisle
	Citoyen(ne)s	Bernard Émard Lucie Parent Alain Perreault
	Directrice générale adjointe	Cynthia Diotte
	RÉSEAU ROUTIER ET VOIRIE	
Réseau routier et voirie	Maire	Nicolas Pentassuglia
	Représentants municipaux	Jacques de Foy Pierre Métras Christian Gamache Daniel Guindon
	Directrice générale Coordonnatrice des Travaux publics	Sophie Dionne Cynthia Diotte
	COMITÉS INTERMUNICIPAUX	
	IICIPALE DES DÉCHETS DE L	
RIDL	Représentant municipal Substitut	Pierre Raîche Nicolas Pentassuglia

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

### Résolution nº 364-12-2021 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que le *Code municipal* prévoit à l'article 116 que le Conseil peut, en tout temps, nommer un membre du conseil comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attribués à cette fonction;

### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer à titre de maire suppléant, monsieur Pierre Raîche, conseiller au poste numéro 5, séance tenante, conformément à l'article 116 du *Code municipal*, et ce, jusqu'au 30 juin 2022 inclusivement.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 365-12-2021

# <u>DÉPÔT DES RAPPORTS DE CONFORMITÉ D'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</u>

CONSIDÉRANT le dépôt par la Commission municipale du Québec des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*, en date du 25 novembre 2021 pour celui portant sur l'adoption du budget et le 30 novembre 2021 pour celui portant sur l'adoption du Programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'obligation légale en vertu de l'article 86.8 de la Loi de déposer lesdits rapports lors de la séance suivant leur dépôt;

#### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations déposés par la Commission municipale du Québec, tel que prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Résolution nº 366-12-2021

# OCTROI DU MANDAT DE REPRÉSENTATION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'octroi du mandat de représentation à la firme DHC Avocats dans le dossier de demande de révision 1024629-J présenté par la *Commission d'accès à l'information* en date du 9 novembre 2021.

**ADOPTÉE** 

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

# Résolution nº 367-12-2021 CALENDRIER – SÉANCES DU CONSEIL 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.

Ces séances se tiendront :

CALENDRIER 2022			
DES SÉA	NCES O	RDINAIRES	
		1UNICIPAL	
DE LA MUNICI	PALITÉ	DE LAC-DU	-CERF
Hôtel de Vill	e - 19, ch	emin de l'Église	e
JOUR	DATE	MOIS	HEURE
Lundi	17	Janvier	19 h
Lundi	14	Février	19 h
Lundi	14	Mars	19 h
Lundi	11	Avril	19 h
Lundi	9	Mai	19 h
Lundi	13	Juin	19 h
Lundi	11	Juillet	19 h
Lundi	8	Août	19 h
Lundi	12	Septembre	19 h
Lundi	17	Octobre	19 h
Lundi	14	Novembre	19 h
Lundi	12	Décembre	19 h
Lundi Séance de présentation du Budget 2023	19	Décembre	19 h

**ADOPTÉE** 

\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

# Résolution nº 368-12-2021 <u>RENOUVELLEMENT ADHÉSION</u> UMQ 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à la Union des municipalités du Québec au montant de 117.27 \$ \$ taxes incluses pour l'année 2022. Le tout payable en 2022.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 décembre 2021

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 369-12-2021 CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT ClicSÉQUR

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sophie Dionne à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière (résolution 199-06-2021);

#### EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Christian Gamache appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Sophie Dionne à titre de gestionnaire des services électroniques ClicSÉQUR pour la municipalité de Lacdu-Cerf, NEQ 8813435813 et numéro d'identification 1006131693, l'autorisant à gérer le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de Municipalité de Lac-du-Cerf conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels, à effectuer des actions au nom et pour le compte de l'entreprise dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment :

- transmettre à Revenu Québec la procuration, la résolution du conseil d'administration ou la convention unanime numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
- accepter les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
- accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels;
- déclarer que l'entreprise a informé, au préalable, les administrateurs, les dirigeants ou les associés qui lui sont liés qu'ils peuvent faire l'objet d'une vérification par Revenu Québec relativement aux critères d'accréditation lors de la demande d'inscription et d'accréditation de l'entreprise.

**ADOPTÉE** 

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

# Résolution nº 370-12-2021 <u>CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA</u> TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras Appuyé par le conseiller Pierre Raîche Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection; QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 371-12-2021

# AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Lac-du-Cerf a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy Appuyé par le conseiller Christian Gamache Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 10 000 \$ pour l'exercice financier 2022;

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du do-st

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice).

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 372-12-2021 ADOPTION DU BUDGET 2022

CONSIDÉRANT l'article 954.1 du *Code municipal* stipulant que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période d'adoption du budget est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon Appuyé par le conseiller Christian Gamache

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reporter l'adoption du budget 2022 en janvier 2022 et que la date de présentation sera confirmée par un avis public diffusé au moins huit jours précédant la séance extraordinaire selon les modalités de publication prévues au Règlement.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 373-12-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT ET DE TRANSFERTS DE FONDS – FERMETURE DE L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière doit faire la fermeture des livres au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les factures de la fin décembre 2021 devront de préférence être réglées en décembre 2021 afin de faciliter la fermeture;

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale et greffièretrésorière soit autorisée à effectuer les transferts de fonds nécessaires ainsi que le paiement de tout compte à payer en 2021 et que cette liste de comptes soit présentée à la première séance de janvier 2022 pour approbation.

**ADOPTÉE** 

\*

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution nº 374-12-2021

RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES CHEMINS DUMOUCHEL ET DE L'ÉGLISE ET RECOMMANDATION DE LIBÉRATION DE LA RETENUE AU FOURNISSEUR

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie civile Équipe Laurence du 3 décembre 2021 à l'effet d'accepter la réception finale des travaux et la libération de la retenue au montant de 7 702.14 \$ payable à l'entrepreneur Pavage Multipro inc. pour la réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église;

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la réception finale des travaux et de la libérer la retenue au montant de 7 702.14 \$ payable à l'entrepreneur Pavage Multipro inc. pour la réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église;

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Résolution nº 375-12-2021

# MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA – DEMANDE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT EN SITUATION D'URGENCE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Kiamika a mis en place sa régie interne pour le déneigement des chemins municipaux en novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf est limitrophe à la municipalité de Kiamika qui opère déjà sa régie interne de déneigement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Kiamika et Lac-du-Cerf désirent établir une entente pour le soutien et l'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir une entente de soutien et d'entraide automatique pour le déneigement en situation d'urgence avec la municipalité de Kiamika pour l'année 2021-2022;

ET

d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne et le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf l'entente d'entente automatique pour le déneigement en situation d'urgence pour l'année 2021-2022.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Résolution nº 376-12-2021 REDDITION DE COMPTES – PAVL SOUS-VOLET PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du do-st

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Daniel Guindon, appuyée par le conseiller Jacques De Foy, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf approuve les dépenses d'un montant de 22 611 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Résolution nº 377-12-2021

# ENTÉRINER - ACCEPTATION DE DEMANDE DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN CONSTANTINEAU

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée à la municipalité pour le déneigement du chemin privé Constantineau pour la saison d'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'assiette du terrain, autorise le passage de l'équipement nécessaire pour rendre le service de déneigement accessible au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Lac-du-Cerf procède au déneigement du chemin Constantineau, sur une distance de 0.3 km pour la saison d'hiver 2021-2022, et ce, à la condition que tous les contribuables ayant déposé une demande de déneigement sur ledit chemin privé aient acquitté la totalité de leur facture ayant le 31 décembre 2021, à défaut de quoi le chemin ne sera pas déneigé.

Le taux ou tarif chargé pour le service de déneigement pour l'année 2021-2022 est de deux mille dollars par kilomètre (2 000 \$/km). Toutefois, le requérant doit payer un montant de base de sept cents dollars (700 \$) si le produit du 1/10 de kilométrage par le taux ou tarif chargé par la municipalité pour le déneigement des chemins prévus est inférieur à ce montant.

Il est de plus résolu de rappeler aux requérants que pour être prise en considération, la demande de déneigement doit parvenir à la Municipalité avant la séance du mois de septembre de chaque année.

			,
A 1	$\sim$	DI	
/ <b>A</b>		~	нн
	DV,		EE

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

### Résolution nº 378-12-2021 RÉPARATION DE LA RÉTROCAVEUSE 310SJ

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par le conseiller Jacques De Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la réparation de la rétrocaveuse 310SJ portant le numéro de série T0310TJ134105 chez Brandt, au montant de 6 632.62 \$ incluant l'achat de la pièce usagée John Deere et l'installation.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### HYGIÈNE DU MILIEU

**URBANISME** 

Résolution nº 379-12-2021

<u>APPEL DE CANDIDATURES</u>

<u>COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2022</u>

CONSIDÉRANT la vacance de l'un des postes du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que quatre des membres du CCU doivent être nommés parmi les résidents de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Guindon appuyé par la conseillère Roxanne Jeanson Bélisle

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste vacant, lequel sera publié dans le journal *La voix du Cerf* et sur le site Internet de la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 380-12-2021 <u>DÉPÔT D'UNE DEMANDE FINANCIÈRE</u> <u>SOUTIEN À LA VITALISATION MRCAL</u>

CONSIDÉRANT que dans le cadre du volet Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accordé à la MRCAL une aide financière totalisant 6 123 960\$ pour la période 2020 à 2024 pour une entente vitalisation, laquelle a pour objectifs d'encourager la mobilisation des acteurs municipaux pour faire face aux défis de vitalisation, de favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental, la MRC et les municipalités, d'appuyer la réalisation d'initiatives de vitalisation sur le territoire, ainsi que d'agir positivement sur la vitalité par l'amélioration de services ou d'équipements et la réalisation de projets dans les secteurs économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Entente de vitalisation, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a lancé son premier appel de projets le 5 novembre 2021 : Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4;

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf souhaite déposer un projet pour la réfection de son terrain de jeux Raymond Charbonneau situé au 11, rue Émard;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit mandater et autoriser un représentant pour le dépôt de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Pierre Raîche

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, madame Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière à signer et déposer pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de vitalisation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) – Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité – Volet 4 pour le projet de réfection du terrain de jeux Raymond Charbonneau.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### Résolution nº 381-12-2021

# <u>PRÉSENTATION DU PROJET SENTIERS DE VÉLO DE MONTAGNE AU MONT-LIMOGES – PAFSSPA</u>

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy Appuyé par le conseiller Pierre Raîche Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la municipalité de Lac-du-Cerf autorise la présentation du projet Sentiers de vélo de montagne au Mont-Limoges au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air:
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Lac-du-Cerf à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Lac-du-Cerf désigne, madame Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### LACS ET ENVIRONNEMENT

#### **AVIS DE MOTION**

Résolution nº 382-12-2021

# <u>RÈGLEMENT 376-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 348-2019 SUR LA</u> GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Métras qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, le premier projet de règlement numéro 376-2021 modifiant le règlement 348-2019 sur la gestion contractuelle;

Le premier projet de ce règlement a été publié sur le site Web sous l'onglet ordre du jour et sous l'onglet Documentation-règlement afin que le public puisse en prendre connaissance avant ladite séance.

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du do-st

Il est également disponible pour consultation au bureau municipal situé au 19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) JOW 1S1 du lundi au vendredi de 13 h à 16 h.

Une copie du premier projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### **RÈGLEMENTS**

Résolution nº 383-12-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 377-2021 CONCERNANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits de mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1), la Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur pour toute tranche de la base d'imposition du droit de mutation qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QUE le taux de taxation, en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières (RLRQ, c. D-15.1), est fixé comme suit :

- 1° sur la tranche de la base d'imposition qui n'excède pas 52 800 \$: 0,5%;
- 2° sur la tranche de la base d'imposition qui excède 52 800 \$ sans excéder 264 000 \$ : 1%;
- 3° sur la tranche de la base d'imposition qui excède 264 000 \$: 1,5%.

ET QUE la base d'imposition du droit de mutation est le plus élevé parmi les montants suivants:

- 1° le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble;
- 2° le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble;
- 3° le montant de la valeur marchande de l'immeuble au moment de son transfert.

ATTENDU QUE le Conseil recommande la modification du pourcentage applicable sur l'excédent de 500 000 \$;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun et nécessaire d'adopter ledit règlement;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement numéro 377-2021 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ lors de la séance du 16 novembre 2021 (résolution 352-11-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache, appuyé par le conseiller Jacques de Foy

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 377-2021 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Initiales du dg-st

Résolution nº 384-12-2021

# <u>ADOPTION DU RÈGLEMENT 76 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE</u> CONSTRUCTION DE LA CELLULE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE 9

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache, appuyé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 76 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique 9 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

**ADOPTÉE** 

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution nº 385-12-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy appuyé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 44.

**ADOPTÉE** 

Nicolas Pentassuglia Sophie Dionne

Maire directrice générale et greffière-trésorière

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Nicolas Pentassuglia Maire